

LOTISSEMENT COMMUNAL DU MENHIR

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR L'ACQUISITION DES LOTS AYANT

FAIT L'OBJET D'UN DESISTEMENT

Afin de répondre aux objectifs de maintien d'une population jeune sur la commune, dans le cadre d'une première acquisition, la municipalité a décidé la création du lotissement communal du Menhir, rue Marie Curie. Une majorité de lots a été attribué suite à appel à candidatures, cependant trois lots restent à attribuer :

Numéro du lot	surface
Lot 6	389 m ²
lot 11	478 m ²
lot 12	362 m ²



Aussi, il est nécessaire de remettre ces lots en vente, avec les mêmes critères de sélection.

Le lien du candidat avec la commune sera privilégié, ainsi que le caractère social en privilégiant les personnes aux revenus modestes. Le prix d'acquisition a été fixé à 140 €/m², hors frais.

Critères d'attribution :

- ✓ Première acquisition uniquement
- ✓ Ressources du foyer
- ✓ L'âge et la composition du foyer
- ✓ Le lien avec la commune

Le dossier est disponible en téléchargement sur le site internet de la Mairie : <https://guipavas.bzh> ou sur demande au service de l'urbanisme, en Mairie (02 98 84 18 11) :

urbanisme@mairie-guipavas.fr

Le dossier de candidature, accompagné des pièces justificatives, sera à déposer en Mairie pour le mercredi 30 décembre 2020, à 12h00 au plus tard.